

Un bouquet trop capiteux

C'EST UN BOUQUET d'initiatives que l'USS et le PSS veulent offrir à la population. À une année des élections fédérales, les radicaux ont des visions, les socialistes préparent les floraisons. Au programme, cinq initiatives, qui vont de l'impôt sur les gains en capital au projet d'un système de santé à un prix abordable, en passant par les places d'apprentissage. Aux militants alors de récolter les signatures, de les arracher aux passants pendant les mois d'automne pluvieux quand l'encre dégouline sur les feuilles mouillées.

Sur le fond, les domaines touchés par le bouquet d'initiatives inventorient les projets de société défendus par la gauche politique et syndicale, des projets «au cœur de la citoyenneté» comme le dit justement Ursula Koch. Mais il y a problème quand le recours à l'initiative semble devenir le seul et unique moyen de la gauche pour s'imposer sur un terrain politique et syndical où elle a dû baisser les armes.

L'USS propose la semaine à 36 heures alors que la FTMH a montré sa faiblesse, en effectifs et en revendications, dans un accord entre partenaires sociaux qui instaure la flexibilité, sans diminution du temps de travail. Quant au PS, il lance des initiatives comme une campagne de marketing, mettant ses membres à contribution en vue d'occuper pendant une année le terrain politique, pour l'abandonner sitôt les élections terminées.

L'initiative constitue certes un outil important pour un parti minoritaire, surtout avec une droite politique et patronale qui use d'arguments volontairement alarmistes quand il s'agit des prestations sociales, qui se montre frileuse quand il faut participer équitablement au renflouement des finances fédérales, ou qui menace sans états d'âme la paix du travail pour imposer la flexibilisation. Mais que la gauche ne gâche pas les instruments de la démocratie directe et la capacité d'engagement de ses membres. Le lancement d'une initiative est une opération en trois temps. Celui

Que la gauche ne gâche pas la capacité d'engagement de ses membres

du coup (médiatique) immédiat, des prises de bec et de position, puis la période où l'initiative se balade de consul-

mission, pour aboutir enfin au passage en votation, quatre ou cinq ans plus tard.

Un calendrier qui impose donc certaines exigences: d'une part des moyens financiers conséquents - cumuler cinq initiatives, à tenir à bout de bras pendant quelques années, c'est beaucoup. D'autre part, les initiateurs doivent assurer le suivi du projet pendant toute la durée de vie de l'initiative, de la récolte au passage devant l'urne; enfin, les propositions de réforme doivent être relayées au niveau parlementaire, puis courageusement défendues au moment du vote. Ou le plus beau des bouquets a alors toutes les chances de se faner avant d'avoir éclos.

GS

Quand la campagne se bat grandeur nature

La publicité contre l'initiative Baumann se lit dans les champs, en caractères grandeur nature. La rigidité de la proposition des initiants est indéfendable. Mais elle est la déformation caricaturale d'une proposition juste, celle d'une garantie provisoire de revenu; permettant à l'agriculture de s'adapter à la concurrence européenne dans la perspective d'un marché commun.

L'INITIATIVE DES PETITS PAYSANS, dite Baumann-Denner, aura eu un mérite au moins, démontrer cette vérité à La Palice: le sol des campagnes est exploité par les agriculteurs. Et pour le dire autrement, les paysans sont faibles en nombre – que 5 % de la population active – mais puissants en surface travaillée. Sur le même parcours routier, où l'on n'observait par habitude que l'alternance des saisons et des cultures, surgissent des panneaux publicitaires de bottes de pailles et d'herbe ensachée de plastique blanc. Tous disent: «non» à Baumann, mais encore, implicite, «il n'y a pas de champs sans paysans».

Quand on lit le texte de l'initiative, une chose est d'emblée rédhitoire: les chiffres. Tout hectare exploité par un paysan indépendant (pourquoi exclure le fermage?) aura droit à un paiement direct de 3000 francs au moins, pour autant que cette surface soit exploitée écologiquement. Mais le montant total ne saurait excéder 50000 francs, ce qui correspond à une exploitation de 17 hectares. La rétribution sera indexée au coût de la vie. Et constitutionnellement définitive. Par décision d'État, tout hectare vaudra, sur la base d'un rendement de 5%, 60000 francs et l'exploitation-type un million. Sans ressasser les tartes à la crème sur la flexibilité, il est évident que l'économie, même agricole, est faite de diversité, d'adaptation, d'évolution. Comment la conduire hors de tout contexte avec des chiffres constitutionnalisés? Cette remarque serait suffisante, à elle seule, pour passer l'initiative au panier.

Un prolongement de réflexion, toutefois.

D'une rente à l'autre

Baumann part d'une idée juste en la pervertissant. On ne pourra, dit-il, aligner les prix agricoles sur les prix mondiaux ou européens sans offrir aux paysans une garantie de revenus. Si Denner lui donne la main, c'est que Karl Schwenner veut abattre de 34% à 74% les prix de denrées de base. Et de publier de pleines pages publicitaires où sont confrontés les prix de la crème et de la côtelette de porc, en Suisse et dans quelques pays de l'Union européenne. De fait l'initiative prévoit effectivement l'abattement de

toutes les protections autres que douanières. Les paysans seraient donc confrontés de plein fouet à la concurrence extérieure. En s'appuyant sur le nouvel article constitutionnel sur l'agriculture, contre-projet à l'initiative Baumann, adopté par le peuple, la politique officielle mise en place, dite PA 2002, est infiniment plus prudente. Elle démantèle quelques monstres, chargés de l'exportation du fromage; pour l'essentiel elle s'adapte aux règles de l'OMC. Mais l'écart entre prix européens et prix suisses subsistera, malgré les paiements directs. Et l'obstacle se retrouvera le jour où la Suisse négociera son adhésion à l'Union européenne.

Dans DP nous avons défendu, dans la perspective d'une adaptation plus rapide et plus marquée, la garantie d'un revenu minimum et d'un encouragement à une activité diversifiée. Non pas à titre définitif, comme le propose Baumann, ce qui est absurde, mais à titre transitoire pour faciliter et humaniser un changement structurel.

L'idée ne correspondait ni aux intentions de l'administration ni à celle des organes corporatifs paysans. Elle reprendra son actualité quand sonnera l'heure européenne. Dommage que Baumann en présente la caricature. ag

CONSEIL FÉDÉRAL

Inadaptable

APRÈS LE RAPPORT EIZENSTAT, le Conseil fédéral eut besoin d'une dizaine de jours pour exprimer dans un communiqué sa réponse et son point de vue. L'inadaptation aux circonstances était si flagrante qu'il fit savoir ultérieurement qu'il avait pris des dispositions pour désigner celui ou celle de ses membres chargé d'exprimer la position du collège; on nous assurait aussi que la détermination serait rapide.

L'accord de New York a révélé une fois de plus l'incapacité du gouvernement à réagir; l'événement pourtant n'était pas imprévisible. Et même si l'arrangement concernait un secteur privé et n'engageait pas l'État, il était d'importance; le gouvernement devait à cette occasion affirmer sa politique.

Mais M. Cotti avait rendez-vous chez son médecin! Après quoi chacun y alla de son commentaire personnel. ag

Affaire Visana: le temps du monopole?

L'affaire Visana amène à questionner la LAMal. La concurrence qu'elle a introduite entre les caisses semble produire quelques effets pervers.

Le monopole pourrait-il être un remède miracle?

LA LAMAL a instauré un système de concurrence organisée entre caisses maladie. Comme le catalogue des prestations de l'assurance maladie obligatoire est très large et clairement défini, cette concurrence se joue autour des primes plutôt que des prestations. Pour permettre à chacun de changer de caisse, la LAMal oblige les caisses à accepter tout nouvel assuré, même vieux et malade, qui le souhaite.

Innovations et recours

L'objectif du législateur était triple:

- Primo, les caisses doivent optimiser leur gestion interne pour comprimer le plus possible les frais administratifs.

- Secundo, elles doivent s'efforcer d'exploiter au mieux les variantes autorisées par la LAMal en matière d'assurance à tarif réduit: choix réduit du médecin, HMO, *Managed care*, etc.

- Tertio, elles doivent se regrouper ou fusionner pour pouvoir négocier en force des tarifs avantageux face aux prestataires de soins.

S'il est difficile de juger de ses effets sur les coûts administratifs, la LAMal a incontestablement poussé à l'innovation en matière d'assurance à tarif réduit. Quant aux fusions et à leurs effets dans les négociations tarifaires, elles ont, pour l'instant, surtout suscité des avalanches de recours à l'OFAS.

La concurrence entre caisses est toutefois biaisée: une caisse dont les assurés sont plus vieux et donc en moins bonne santé doit objectivement assumer davantage de prestations, indépendamment de la qualité de son management. Si à l'intérieur de chaque caisse, la solidarité entre personnes saines et malades est absolument ga-

rantie, il n'en va pas de même pour la solidarité entre assurés de différentes caisses: ceux qui appartiennent à une caisse dont la structure d'assurés est jeune payent moins. La rupture de solidarité se fait donc entre les caisses. Conscient de ce risque, le législateur a prévu un mécanisme de fonds de compensation entre caisses.

Dans le cas de Visana, le système n'a manifestement pas fonctionné, ou du moins pas assez rapidement pour éviter ce qui ressemble fort à une faillite camouflée: un retrait organisé du marché dans plusieurs cantons, que l'Office fédéral des assurances sociales devra approuver. À Genève, si l'OFAS refuse le retrait, Visana fixera ses primes à 1000 francs mensuels. Ce serait politiquement inacceptable.

Difficile héritage

Comment en est-on arrivé à de pareilles extrémités? Il s'agit une combinaison de facteurs défavorables: lors de sa création par fusion de la KKB, de la Grütli et de l'Artisana, Visana a hérité d'une structure d'assurés défavorable. La moyenne d'âge y est actuellement de quatre ans plus élevée que la moyenne nationale. Par rapport aux caisses les plus favorisées, une différence d'une dizaine d'années a un énorme impact sur les coûts. Comme elle était devenue chère, Visana a perdu 100 000 assurés en deux ans. Les assurés qui ont changé de caisse sont probablement jeunes et en bonne santé. Lorsqu'on est vieux ou malade, le changement d'assurance est en effet une entreprise ressentie comme trop difficile et risquée: il faut très bien se renseigner sur les tarifs et rédiger au moins trois ou quatre lettres, ce qui n'est pas à la portée de chacun.

La mauvaise gestion de la fusion a fait le reste: à titre d'illustration, quatre systèmes informatiques persistent au sein de Visana...

Vu l'hétérogénéité des structures d'âge et la faiblesse du mécanisme légal de péréquation entre caisses, le système risque de connaître à inter-

valles réguliers ce type de soubresaut: lorsque les membres d'une caisse ont trop vieilli, la caisse doit fermer et faire adhérer de force ses assurés à des caisses jeunes et bon marché (les assurés y gagnent). Par la force des choses, des caisses nouvellement fondées ou qui attirent des assurés jeunes par des formules à tarif réduit continueront d'écrémer les bons risques. Plus elles le feront, plus elles seront attractives. Il s'agit donc d'un cercle vicieux qui renaitra régulièrement.

Les avantages du monopole

Les coûts de ce système sont assez élevés: à chaque crise, la LAMal perd, à tort, de sa crédibilité. De plus, cette concurrence massive entre caisses induit un effort de publicité massif, qui est indirectement à charge des assurés. Lors de changements de caisse, volontaires ou forcés, on estime les coûts administratifs à près de deux cents francs par dossier. Enfin, il n'y a pas de point d'équilibre automatique et les primes ne tendent pas à s'égaliser au sein d'une région géographique. Le système maintient de fortes inégalités de traitement entre assurés.

Au vu de ses problèmes, certains observateurs se demandent s'il n'y aurait pas lieu de fusionner toutes les caisses en une seule entité. Au sein d'un monopole, la solidarité et l'égalité sont véritablement garanties et les assurés n'ont pas à changer de caisse. Les études récentes qui comparent les performances des assurances incendie entre les cantons sous régime monopolistique et ceux sous régime de libre concurrence entre assurances privées montrent clairement que le monopole est avantageux. Deux raisons sont avancées: les frais administratifs et publicitaires sont moindres, et les assurances monopolistiques surveillent mieux les coûts et la réalité des sinistres. Par analogie, une caisse maladie monopolistique pourrait être en meilleure position qu'un oligopole pour négocier face aux prestataires de soins.

Assurés de Visana

1996:	1,138 million d'assurés
1997:	1,087 million d'assurés
1998:	1,032 million d'assurés

Source: *Cash*, 24.7.1998

RPLP: des avantages qui vont

Nous voterons le 27 septembre prochain sur la Redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP). Rappels historiques et mise en évidence des enjeux de cette décision.

LA REDEVANCE POIDS LOURDS liée aux prestations, ou RPLP, est un des éléments de la politique suisse des transports et de la politique d'intégration européenne. Elle est imbriquée dans un ensemble complexe de négociations, d'engagements, de financements et d'objectifs. Elle présente des imperfections, mais se révèle probablement le meilleur moyen d'appliquer l'Initiative des Alpes et de satisfaire aux exigences européennes pour espérer une conclusion des négociations bilatérales, voire une adhésion à l'Espace économique ou à l'Union européenne.

Mais reprenons, si possible dans l'ordre, les différents éléments de cet ensemble...

Les transversales alpines et leur financement

Cédant à son inclination naturelle pour des projets profitant à l'ensemble du pays, la Suisse a décidé de se doter de deux nouveaux axes ferroviaires alpins alors qu'un seul aurait suffi: un au Gothard et l'autre au Lötschberg. Ces tunnels devront pouvoir accueillir le trafic de transit qui contourne actuellement la Suisse en raison de la limite de poids à 28 tonnes imposée aux camions. Ces projets sont soumis au peuple le 27 septembre 1992, soit deux mois et demi avant le vote sur l'Espace économique européen (EEE). Les sceptiques ne disent rien de leurs réserves: les transversales alpines sont en quelque sorte le prix d'entrée en Europe. À l'époque, refuser les transversales, c'est rendre impossible l'adhésion à l'EEE: les deux tunnels figurent explicitement dans un accord entre la Suisse et l'Union européenne comme moyen d'écouler le trafic entre l'Italie et les autres États membres.

La Confédération s'est rendue compte, un peu tard, qu'elle n'avait pas les moyens de payer ces deux tunnels, qui s'ajoutent à Rail 2000 et aux mesures de protection contre le bruit le long des voies ferrées. Une partie du produit de la RPLP alimentera donc un fonds pour le financement des projets ferroviaires dont profiteront ces grands chantiers.

L'Initiative des Alpes

Adoptée en votation populaire le 20 février 1994, le même jour que

l'inscription dans la Constitution du principe de la RPLP, cette initiative, appliquée *stricto sensu*, interdit le transit des marchandises à travers les Alpes avec des camions. Il a rapidement fallu admettre qu'une interdiction pure et simple du transit – et son transfert sur le rail – était techniquement possible mais politiquement suicidaire: cette protection de la région alpine contre le trafic routier se ferait au prix d'un isolement face à l'Europe.

La recherche de solutions acceptables par Bruxelles aboutit finalement à l'introduction d'une RPLP plus élevée que prévu initialement. S'y ajoutera une taxe sur le transit alpin que l'Union ne veut pas supérieure à 15% du coût total du transit. La traversée de la Suisse avec un camion de 40 tonnes reviendra ainsi en moyenne à 330 francs, un montant suffisant pour inciter les transporteurs à expédier leurs marchandises par train plutôt que par la route, moyennant la poursuite du subventionnement du rail. Mais au bout du compte, le nombre de camions qui traversent la Suisse ne diminuera pas. Par contre, la plus grande partie de l'augmentation du transit passera par le rail, moyennant encore une série de mesures pour rendre ce mode de transport plus performant.

Les promoteurs de l'Initiative des Alpes se satisfont de cette application extensive qui a l'avantage d'être euro-compatible, un aspect sous-estimé tant par eux que par le Conseil fédéral au moment de son lancement et de la votation.

Les 40 tonnes

Notre rapprochement avec l'Union européenne, que ce soit à travers des accords bilatéraux ou par une adhésion future, nécessite un accord dans le domaine des transports. Celui-ci suppose la prise en charge du trafic entre l'Italie et le reste de l'Union: c'est le rôle des transversales alpines; il suppose aussi l'adoption des normes européennes sur les dimensions et le poids des camions. L'adaptation a été faite en septembre 1990 pour la largeur des camions (un référendum écologiste a échoué devant le peuple); la partie est plus difficile s'agissant des 40 tonnes.

La RPLP est l'instrument qui devrait rendre cette modification acceptable: la taxe «mangera» le gain de producti-

peser lourd

vité provoqué par le passage de 28 à 40 tonnes. La répartition des transports internes entre rail et route ne devrait donc pas trop pâtir de ce changement. Pour ce qui est du trafic de transit c'est, on l'a vu, l'ensemble RPLP, taxe alpine et subvention au rail qui permettra de maintenir le nombre de camions à son niveau actuel.

Une clé pour la porte européenne

Cet aspect du dossier a une importance intérieure particulière: tant pour des raisons d'image que d'efficacité, quelques grands distributeurs envisagent d'intensifier leur recours au rail pour approvisionner leurs centres régionaux. Il faudrait éviter d'émousser ces ardeurs écologistes avec une diminution du prix du transport sur route, d'autant plus que le rail a perdu, il y a quelques années, la bataille de la distribution de détail. Il continuera de profiter d'une autre spécificité suisse: l'interdiction faite aux camions de circuler la nuit et le dimanche, qui sera maintenue, et qui lui procure un petit avantage concurrentiel.

On le voit, la RPLP contribue à résoudre nombre de problèmes; elle est en tout cas une des clés de notre rapprochement avec l'Europe, puisqu'elle assure une partie du financement des transversales alpines, qu'elle permet l'application de l'Initiative des Alpes et qu'elle rend acceptable le relèvement de la limite de poids des camions, trois

dossiers dans lesquels l'Union européenne a fait valoir ses exigences.

Un des avantages de la RPLP est encore de faire participer les camions européens au financement des transversales alpines: ils paieront en effet environ un tiers du milliard et demi que devrait rapporter la taxe en 2005. Un argument qui ne manque pas de sel quand il est utilisé par la Confédération: Adolf Ogi s'était fait un point d'honneur d'assurer la construction des tunnels qu'il mettait à disposition de l'Europe par un financement exclusivement suisse; les infrastructures de transit des autres pays alpins bénéficient, elles, de contributions européennes directes.

Les deux tiers restants seront financés par l'industrie et les ménages suisses. Mais il faut compter que ceux-ci paient déjà la taxe forfaitaire actuelle (180 millions) qui sera abolie; en outre, le gain de productivité procuré par le relèvement de la limite de poids des camions permettra à l'industrie de supporter sans la répercuter sur le prix des produits transportés une autre part de la taxe.

Enfin, la taxe est légèrement désavantageuse pour les régions décentrées: celles-ci sont souvent dépendantes de transports plus longs que les grands centres. Mais les prix des biens de consommation sont généralement fixés uniformément pour l'ensemble de la Suisse. Et la part revenant aux cantons – un tiers du revenu de la taxe – sera pondérée pour tenir compte de cet inconvénient. pi

La RPLP, en bref

LA RPLP SERA calculée en fonction du poids total autorisé et du kilométrage des véhicules; elle devra être de 0,6 centime au moins et de 2,5 centimes au plus, par tonne de poids total autorisé et par kilomètre parcouru (en charge ou à vide). Elle pourra être relevée à 3 centimes en cas d'augmentation à 40 tonnes du poids total autorisé pour les camions. Le projet d'accord bilatéral avec l'Union européenne prévoit un prix de traversée de la Suisse correspondant à un taux de 2,7 centimes pour un camion de 40 tonnes.

Les camions de moins de 28 tonnes (en cas de passage à 40 tonnes) et les camions les moins polluants pourront bénéficier d'un taux préférentiel. Il est également prévu de traiter différemment les autocars, qui continueront de payer une taxe forfaitaire (5000 francs pour une année, soit deux fois le montant actuel).

La redevance alimentera la caisse fédérale à hauteur des deux tiers de son rendement – une modification constitutionnelle est en projet pour qu'elle puisse servir à financer les grands projets ferroviaires – le tiers restant revenant aux cantons.

Médias

LA COLLABORATION DANS la presse asiatique de langue anglaise est une réalité: *New Sunday Times* (Malaisie), *The Sunday Times* (Singapour), *Bangkok Post* (Thaïlande), *Borneo Bulletin* (Brunei), *South China Morning Post* (Hong Kong), *Manilla Chronicle* (Philippines), *The Sunday Times* (Indonésie) et *China Post* (Taiwan) diffusent un supplément hebdomadaire commun: *Asia magazine*.

LES VISITEURS DU sud-est asiatique disposent d'un hebdomadaire en langue allemande intitulé *Die Südostasiens-Zeitung*, avec des informations des pays de la région. Un supplément appelé *Das Auslands-Journal* contient des informations sur le reste du monde.

DEPUIS PEU, LES touristes germanophones en Asie peuvent lire un hebdomadaire sportif, *Sport Aktuell*, qui n'oublie pas les résultats du Loto helvétique. Un supplément intitulé *EURO Nachrichten* donne des informations politiques avec une page suisse.

LA HAUPTSTADT, L'HEBDOMADAIRE qui devait succéder à la centenaire *Berner Tagwacht* n'a pas passé l'été. Une fois de plus la gauche politique a marqué son manque d'intérêt pour une presse proche de ses idées. Les abonnés reçoivent à l'essai la *WoZ-Wochenzeitung*, seul rescapé important de la presse de gauche alémanique.

LE PÉRIODIQUE ZURICHOIS *Zürcher Studentin* a été fondé en 1923. La lecture de la collection permet de découvrir l'évolution de la gent estudiantine zurichoise: au début des années 30, nette tendance frontiste, avant le retour au patriotisme, tradition qui aboutit dans les années 50 à un anticommunisme musclé et un américanisme forcené. Enfin la gauche estudiantine se manifesta dans les années 70. C'est le résumé de la vie du journal qu'a donné le *Tages-Anzeiger*. cjp

«Toléré» pourrait signifier «assuré»

Dans DP 1291, nous avons évoqué le problème que posait l'application stricte de la LAMal pour les clandestins. En effet la LAMal quadrille à tel point le champ des bénéficiaires que les personnes installées illégalement en Suisse se voient interdire l'accès à une caisse maladie. Ce problème avait fait l'objet d'une interpellation au Conseil national. Un étudiant de l'École d'Études sociales et pédagogiques (EESP) vient de rédiger un mémoire qui fait le tour de la question.

LES CONCLUSIONS D'UN mémoire de l'EESP sont sans appel. Toutes les caisses maladie refusent les clandestins. À la question: «Acceptez-vous d'assurer une personne si vous êtes au courant de sa situation irrégulière dans notre pays?», les caisses répondent: «Une personne en situation irrégulière est un clandestin. Cette personne reste en Suisse, mais elle contrevient à la Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers. Dans ces conditions, vu les dispositions de l'article 3 de la LAMal et les normes d'application que contient l'OAMal, cette personne doit être refusée. En effet, les conditions posées par la loi pour la conclusion d'une assurance ne sont pas remplies.»

Un récent jugement du Tribunal des assurances vaudois a examiné le cas d'une ressortissante de l'ex-Yougoslavie. La jeune femme, entrée de manière illégale en 1993, a accouché en 1995 et s'est assurée avec sa fille auprès d'une caisse maladie. Début 1996, elle s'est fait connaître auprès du Contrôle des habitants et, dans l'attente d'un permis humanitaire, est actuellement

tolérée sur le sol vaudois bien que démunie d'autorisation de séjour pour elle et sa fille. L'organe de contrôle de l'assurance maladie et accident ayant refusé l'octroi d'un subside, la personne a saisi le Tribunal cantonal.

Le Tribunal a considéré que la notion de tolérance (notion non expressément inscrite dans la Loi sur l'établissement et le séjour des étrangers) suffisait à leur garantir le droit à l'assurance maladie, et donc aux subsides.

L'OFAS pourrait considérer cette notion de tolérance dans une pratique administrative ayant valeur juridique, ce qui amènerait alors les caisses maladie à modifier leurs critères d'admission. Toute personne n'ayant pas fait l'objet d'une interdiction formelle de séjour serait dès lors tolérée sur le sol suisse et bénéficierait de l'obligation d'assurance.

La réponse, ambiguë, du Conseil fédéral à l'interpellation Jaquet-Berger pourrait aller dans ce sens puisqu'elle reconnaît l'existence du domicile fictif pour les personnes «qui ont quitté leur domicile à l'étranger et n'en ont pas acquis de nouveau en Suisse». gs

EXPO

Le fascisme: connaît pas

À LAUSANNE, LA FONDATION de l'Hermitage présente en ce moment une exposition sur le futurisme italien, mouvement pictural né juste avant la Première Guerre mondiale. Il fut en somme l'équivalent transalpin du cosmopolite cubisme parisien ou de l'expressionnisme allemand. Parenté intellectuelle dans le goût de la nouveauté et du chambardement plutôt que similitude artistique: les futuristes sont tout de même en retrait par rapport aux Picasso, Braque et autres Kandinsky qui inventent au même moment l'art du XX^e siècle.

En donnant à voir une école de peinture mal connue chez nous, l'Hermitage fait un excellent travail de redécouverte comme ce fut le cas au printemps avec les pointillistes, restés dans l'ombre de la gloire de Seurat. Mais il y a tout de même un petit problème. Les futuristes italiens ont largement basculé vers le fascisme et se sont transformés, pour beaucoup d'entre eux, en ardents

thuriféraires du régime de Mussolini.

De cela, qui est tout de même important pour comprendre l'évolution des styles et la place de ce mouvement en Italie, pas un mot. Les murs sont vides de toute allusion. La politique n'existe pas. Au sous-sol, un portrait de Mussolini est ainsi présenté totalement hors contexte, une toile parmi d'autres. Quelle pudeur a bien pu pousser les commissaires de l'exposition? Quelles pressions souterraines? À l'heure où la Suisse redécouvre son passé, on jette un voile pudique sur les évolutions politiques d'un groupe d'artistes, il y a plus de septante ans, dans un pays voisin.

Pourtant un dévoilement du soutien au fascisme de ces artistes n'aurait nui en rien à l'exposition. Beaucoup ont un incontestable talent, ce ne sont pas des criminels de guerre et la compréhension de leur itinéraire ne manque sûrement pas d'intérêt. Au lieu de cela, le vide, le silence – une occasion manquée pour l'Hermitage. jg

Statistiques trompeuses

LA RÉCENTE EMBELLIE conjoncturelle a favorisé le recul du taux de chômage en Suisse. Mais cette évolution positive ne doit pas faire oublier le caractère très relatif de cet indicateur. En effet, ce taux n'inclut pas les demandeurs d'emploi qui ont épuisé leur droit aux indemnités. Une récente étude commandée par l'Office fédéral du développement économique et de l'emploi (OFDE, ex-OFIAMT) vient opportunément éclairer cette zone d'ombre.

L'analyse porte sur les années 1995 et 1996. Au cours de cette période, 66000 personnes ont perdu leur droit à une indemnité. Une population où femmes, étrangers, personnes âgées, mariées et sans formation sont surreprésentées.

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

Bâle: une idée d'avance

LE CANTON DE BÂLE-VILLE récolte aujourd'hui les dividendes de sa politique anti-nucléaire. Parce qu'il a renoncé à acquérir des parts dans les centrales atomiques et qu'il possède de longue date des droits

Au 31 mars 1997, 57% de ces 66000 personnes ne bénéficiaient d'aucun emploi et 25% touchaient à nouveau des indemnités. Cette proportion indique une péjoration de la situation puisqu'une étude semblable effectuée sur la période 1993-1994 révélait un taux inférieur de sans emploi (50%).

Une politique de l'emploi active et efficace implique que les pouvoirs publics se dotent d'un outil statistique précis saisissant non seulement les personnes au chômage au sens de la législation mais également celles qui sont à la recherche d'un emploi, et ce dans une perspective temporelle.

jd

Daniel C. Aepli, Brigitte Hoffmann, Roland Theiss, *Ausgesteuerte in der Schweiz. Ein Situationsbericht*, Paul Haupt, Bern, 1998.

hydro-électriques, il bénéficie d'une électricité bon marché.

Pas question pourtant de baisser les tarifs dans un canton qui a décidé très tôt d'une politique énergétique favorisant les économies. Depuis deux ans déjà les consommateurs bénéficient d'un rabais de 5% sur le montant de leur facture. Si cet automne le Grand Conseil suit la proposition de l'une de ses commissions, les Bâlois verront leur facture s'alléger encore: de 17,5% pour les ménages et de 27,5% pour les entreprises, alors même que les tarifs ne bougeront pas. En effet, les Services industriels transformeront la réduction tarifaire que justifieraient leurs bons résultats financiers en une taxe d'orientation. La non-réduction représente la taxe dont le montant total sera redistribué aux consommateurs, au prorata de l'effectif du ménage – septante francs par an augmentés de trente-cinq francs par personne supplémentaire (cent quarante francs pour un ménage de trois personnes) et du nombre d'emplois (trois cent vingt francs par an et par emploi). Les gros consommateurs industriels ne bénéficieront pas de ce bonus puisqu'ils seront les premiers bénéficiaires de la libéralisation du marché de l'électricité.

jd

Le travail ne disparaît pas, mais il change de nature

UN NOUVEAU SPECTRE hante l'Europe (plus que l'Amérique et le Japon): l'émergence d'une société sans travail, sous l'effet des technologies de l'information dans les usines, les bureaux et les services. Pourtant, comme il en va généralement avec les spectres à l'ère électronique, à y regarder de plus près, cette inquiétude est avant tout suscitée par des effets spéciaux: la réalité, elle, est moins terrifiante. Les leçons de l'histoire, l'observation de la situation actuelle, les projections de l'emploi dans les pays de l'OCDE et la théorie économique ne confirment pas ces criantes perspectives à long terme, si douloureuse que puisse être la transition vers le paradigme informationnel. Les institutions et l'organisation sociale du travail semblent jouer un rôle plus important que la technologie dans la création ou la destruction de l'emploi. Cependant, si elle ne crée ni ne détruit en soi l'emploi, la technologie transforme profondément la nature du travail et l'aménagement de la production. La restructuration des entreprises et des organisations qu'autorise la technologie de l'information et que stimule la concurrence globale introduit une transformation fondamentale de l'emploi: l'individualisation des tâches dans le processus du travail. Nous assistons ainsi au renversement de la tendance historique à la généralisation du salariat et à la socialisation de la production qui était le trait dominant de l'ère industrielle. La nouvelle organisation sociale et économique fondée sur les technologies de l'information vise à décentraliser la gestion, à individualiser le travail et à personnaliser les marchés: ce faisant, elle segmente le travail et fragmente les sociétés. Les nouvelles technologies de l'information permettent en même temps la décentralisation des tâches et leur coordination en un réseau interactif de communication en temps réel, tant entre continents qu'entre étages d'un même immeuble. L'apparition des méthodes de production maigre va de pair avec le recours généralisé des entreprises à la sous-traitance, à l'approvisionnement extérieur, à la délocalisation, au conseil, à la réduction des effectifs et à la personnalisation des produits».

Manuel Castells, *La société en réseaux, tome 1: L'ère de l'information*, Paris, 1998, Fayard.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Claude Pahud (cp), Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch (fb)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Pierre Imhof (pi)
Charles-F. Pochon (cfp)

Composition et maquette:
Françoise Gavillet, Claude Pahud,
Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier
Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens

Abonnement annuel: 85 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

Passer du XVIII^e siècle au troisième millénaire

Entre les groupuscules informels et les énormes machines qui n'ont plus d'associatif que les formes creuses, que devient l'instrument d'une action collective de personnes désireuses de transformer leur réalité, de faire avancer des idées? Si les associations ont su s'adapter au virage consumériste, les formes de la démocratie associative sont aujourd'hui complètement dépassées.

L'ASSOCIATION, AU SENS démocratique du mot, est l'une des grandes retombées des XVIII^e et XIX^e siècles. L'effervescence politique, culturelle, sociale y était canalisée, organisée, développée. École du civisme, de l'autonomie et de la solidarité, la vie associative représentait cette part de l'existence individuelle qui n'est pas absorbée par les seules nécessités économiques et par la vie familiale. Un homme (et plus tard une femme), une voix, la délégation à un comité, le travail en commission, la délibération collective, la motion (voire la motion d'ordre) sont les principes qui s'incorporaient tout naturellement dans les esprits.

Les membres deviennent de simples consommateurs

Aujourd'hui, société du loisir oblige, on ne va plus écouter Jaurès, on va au cinéma ou on regarde la TV. On ne va plus à une réunion, on va faire du tennis. On ne récolte plus goulûment les tracts, on surfe sur Internet. La vie associative est ici touchée de plein fouet. Pour une part, le mouvement est dissimulé par la permanence du statut de membre sous son évolution – d'ailleurs consentante – en consommateur. De l'ASLOCA à l'ATE en passant par le WWF, on sait bien que c'est le service qui fidélise le fichier, pas la participation à la vie de l'association.

Et pourtant, ce n'est pas vraiment le besoin qui a changé: l'action collective est toujours aussi nécessaire, les élans de solidarité existent toujours. Mais ils peinent à trouver leur expression, ou ils retombent parce que, l'émotion passée, les moyens ne se sont pas adaptés aux conditions de la société contemporaine. Ceux qui y vont encore connaissent le caractère surréaliste de ces soirées d'assemblée statutaire – mais qui sont-ils? Probablement pour un tiers des personnes en mal de compagnie plus que d'action collective, et pour un autre tiers des militants pathologiques non représentatifs, pour qui l'appareil devient une fin en soi.

Entre la démocratie Migros et sa votation générale annuelle et le coup médiatique organisé par un commando, un effort de créativité peut permettre de redonner substance à la vie associa-

tive tout en y intégrant les hommes et les femmes d'aujourd'hui, écartelés entre leurs divers rôles et délocalisés entre leur travail, leur habitat, leur vie affective et leur lieu d'attachement communautaire.

Assemblée générale et vote par correspondance

Un premier axe d'action doit consister à retirer tout pouvoir délibératif à une simple réunion de personnes. Si l'assemblée générale est indispensable pour le débat, contradictoire ou catalyseur d'idées, elle ne permet plus aujourd'hui l'application du principe une personne – une voix. C'est le vote par correspondance qui en est le moyen moderne. Les deux instruments peuvent en réalité se combiner par la soumission obligatoire du résultat d'une assemblée au vote de l'ensemble des membres.

Le corollaire d'une telle démarche, c'est un fonctionnement plus ouvert, plus transparent. Ici, c'est Internet qui doit intervenir. La mise à disposition sans délai et généralisée de tout document, l'organisation d'un droit de proposition ainsi immédiatement porté à la connaissance générale, la gestion de forums de discussion et l'utilisation pour toutes celles et tous ceux qui en disposent déjà de la messagerie électronique sont susceptibles de dynamiser la vie associative. Ce ne sont pas de simples options à bien plaire, du «service», ce sont réellement des organisations statutaires à transformer pour donner des droits nouveaux aux membres.

Former à l'usage d'Internet

Inégalité, société à deux vitesses? C'est aujourd'hui que c'est le cas, sans rémission. Internet n'est pas disponible qu'à domicile. Le corollaire d'une telle réforme, c'est l'effort à entreprendre pour doter les membres ainsi requalifiés du mode d'emploi nécessaire afin d'aller consulter le site associatif dans un café ou une bibliothèque, de s'ouvrir une boîte aux lettres électronique sur un site gratuit, etc. Le mouvement associatif peut y trouver le renouveau de sa vocation d'école de la démocratie et de l'action collective. *fb*